

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi 10 février à 18h00, le Comité syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 4 février 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de **M. DUFAY Michel** et **Mme DESMOULIN Karine**, **M. BAUDE Vital**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de **M. SAINTORENS Denis**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **Mme LARRUE Marie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille** portants pouvoirs de **M. DELUGA François**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **M. BOUFFIN Yann**,

Étaient Présents en visioconférence : **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **Mme BEAUMONT Patricia** et de **M. COUTIERE Dominique**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. GILLÉ Hervé**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. LAGRAVE Renaud** portants pouvoirs de **M. BACHE Alain**, **Mme MARIE Lucie** portant pouvoirs de **M. TULARS Bernard**, **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de **M. CARRERE Paul**, **M. DURRIEU Michel** portant pouvoir de **Mme LE YONDRE Nathalie**, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à **M. DURRIEU Michel**, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **Mme TAPIN Maylis**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUFAY Michel** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. TULARS Bernard** ayant donné pouvoir à **Mme MARIE Lucie**, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**

Absents : **M. TAUZIN Anaud** (excusé), **M. PAPADATO Patrick** (excusé), **M. LASSALLE Jean-Claude** (excusé), **M. MARTINEZ Manuel** (excusé), **M. PAIN Cédric** (excusé), **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**.

ENERGIE

Délibération d'engagement du Parc naturel régional des Landes de Gascogne pour la candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Dans le cadre de son projet de Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est engagé à porter un projet territorial pour réduire la pollution lumineuse et préserver l'environnement nocturne et le ciel étoilé.

Depuis 2015, le Parc a soutenu les communes qui sont engagées dans le label national Villes et Villages Etoilés (11 communes du Parc détiennent ce label).

En 2016, les Parcs naturels régionaux des Landes de Gascogne, de Millevaches et Périgord-Limousin, s'intéressent au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) obtenu par le Pic du Midi, car au regard de leur bonne qualité de ciel étoilé, les 3 parcs pourraient obtenir ce label.

En 2018, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne décide d'entamer les études nécessaires pour viser l'obtention du label RICE. En parallèle, il contribue à la définition et l'inscription dans le SRADDET d'un objectif ambitieux : être la première Région étoilée de France. Aujourd'hui, le travail entrepris depuis 3 ans pour mesurer la qualité du ciel étoilé, définir des recommandations techniques en matière d'éclairage public recueillir l'engagement

des communes dans le label RICE permet d'envisager de déposer un dossier de candidature en 2022.

Description du projet :

Pour l'International Dark-Sky Association (IDA), association qui délivre ce label, une RICE est un espace public ou privé de grande étendue jouissant d'un ciel étoilé et d'un environnement nocturne d'une qualité exceptionnelle et qui fait l'objet d'une protection à des fins scientifiques, naturelles, éducatives, culturelles et la satisfaction du public.

Les objectifs généraux d'une RICE sont :

- au niveau économique : de diminuer les consommations énergétiques des éclairages publics et privés et de développer des activités culturelles et touristiques fondées sur la qualité de l'environnement nocturne et du ciel étoilé
- au niveau environnemental : de réduire la pollution lumineuse des éclairages publics et privés sur la biodiversité et les paysages nocturnes et de préserver et/ou restaurer les continuités écologiques nocturnes (trame noire)
- au niveau social : de sensibiliser les publics à la préservation de l'environnement nocturne et de faire (re)découvrir les richesses d'un environnement et de paysages nocturnes préservés

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité (4 voix d'abstention de M. DUFAY Michel) DECIDE :

- **DE PRESERVER** voire améliorer la qualité du ciel étoilé et de l'environnement nocturne en luttant contre la pollution lumineuse
- **D'ACCOMPAGNER** et suivre les programmes de rénovations des éclairages publics des communes en respectant les critères du plan de gestion intégré dans le dossier de candidature RICE en lien avec les syndicats d'énergie des 2 départements.
- **DE PRESERVER** la biodiversité nocturne et maintenir voire restaurer les continuités écologiques nocturnes (trames noires)
- **DE SENSIBILISER** et éduquer les publics à l'environnement
- **DE DEVELOPPER** une offre écotouristique sur la découverte du monde de nuit (de la biodiversité aux étoiles)
- **D'INSCRIRE** l'ensemble des objectifs dans la prochaine Charte du Parc, à savoir :
« Renouveler le label RICE (d'ici 2033) en mettant en œuvre les actions suivantes :
1) Lutter contre la pollution lumineuse,
2) Préserver la biodiversité nocturne,
3) Éduquer à l'environnement nocturne,
4) Promouvoir le tourisme nocturne »
- **DE DEPOSER** un dossier de candidature pour l'obtention du label RICE auprès de l'International Dark Sky Association (avec un objectif de mise en conformité du plan de gestion de l'éclairage à 10 ans à compter de la labellisation)
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

Fait pour valoir ce que de droit,

A Belin-Béliet, le

Signé par : Vincent DEDIEU
DateA: 18/02/2022
QualitéA: PRESIDENT

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte